

# Commune de Mane

## Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Mars 2021

### I - Comptes Administratifs 2020 :

Après que Mr DEPIEDS ait quitté la salle des délibérations, Monsieur Alain FIORI, Président de séance, a soumis au vote les 3 documents qui se résument de la façon suivante :

#### ↳ Budget Principal :

Ce document présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement et déficitaire pour la section d'investissement :

##### ◆ Section de Fonctionnement :

↳ Dépenses = 955 886.27 €  
↳ Recettes = 1 246 004.03 €

**Excédent de clôture de 290 117.76 €**

##### ◆ Section d'Investissement :

↳ Dépenses = 1 080 257.17 €  
↳ Recettes = 975 370.41 €

**soit un déficit de 104 886.76 €**  
**Report déficit N-1 306 656.39 €**  
**Déficit de clôture de 411 543.15 €**

#### ↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un excédent en section d'investissement:

##### ◆ Section d'Exploitation :

↳ Dépenses = 224 531.35 €  
↳ Recettes = 253 050.22 €

**Excédent de 28 518.87 €**  
**Report Excédent N-1 110 192.33 €**  
**Excédent de clôture de 138 711.20 €**

##### ◆ Section d'Investissement :

↳ Dépenses = 64 072.03 €  
↳ Recettes = 662 538.76 €

**soit un excédent de 598 466.73 €**  
**Report excédent N-1 689 181.18 €**  
**Excédent de clôture de 1 287 647.91 €**

#### ↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un déficit en section d'investissement:

##### ◆ Section de Fonctionnement :

↳ Dépenses = 412.75 €  
↳ Recettes = 3 840.00 €

**Excédent de 3 427.25 €**  
**Report Excédent N-1 43 782.33 €**  
**Excédent de clôture de 47 209.58 €**

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses =	26 617.85 €
↳ Recettes =	181.64 €
<b>soit un déficit de</b>	<b>26 436.21 €</b>
<b>Report déficit N-1</b>	<b>181.64 €</b>
<b>Déficit de clôture de</b>	<b>26 617.85 €</b>

Les trois comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité. Après ce vote Mr DEPIEDS réintègre la salle des délibérations.

**II - Compte de gestion du Comptable Public :**

Les trois comptes dressés par le Trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des trois comptes administratifs 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Receveur.

**III - Affectation des résultats :**

↳ **Budget Principal :**

↳ **prélever** la somme de 199 849.25 € sur l'excédent de Fonctionnement et de l'affecter à la Section d'Investissement pour combler le déficit.

↳ Le solde de 90 268.51 € est maintenu en section de fonctionnement dans «Report à Nouveau ».

**A. Budget «Eau et Assainissement» :**

↳ **reporter** les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2021.

**C.- Budget «Immeuble à caractère Industriel et Commercial :**

↳ **prélever** la somme de 32 867.85 € sur l'excédent de Fonctionnement et de l'affecter à la Section d'Investissement pour combler le déficit.

↳ **Le solde de 14 341.73 € est maintenu en section de fonctionnement dans «Report à Nouveau ».**

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

**IV- Vente maison VAQUER :**

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire de MANE à signer l'acte translatif de cession à intervenir avec les futurs acquéreurs.

**V - Mise à disposition terrain BOUFFIER – Les Escaniers - Section E n° 432 :**

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le commodat ou pré à usage à intervenir avec les futurs locataires.

**VI- Transfert de commodat – Parcelles ZA 192 – D 845 et 847 :**

L'Assemblée est favorable pour le transfert du commodat au profit du Gaec de La Laye.  
Autorise Monsieur Le Maire à signer le document à intervenir.

**VII – Motion de la Poste :**

L'Assemblée adopte à l'unanimité une motion pour le maintien des services de la Poste de MANE.

**VIII – Station d'épuration :**

**Rapport d'impact financier :**

Monsieur Le Maire présente aux élus le rapport d'impact financier relatif au projet de la future station d'épuration.

A l'unanimité, ce rapport est adopté.

**Acquisition terrains :**

Suite au bornage des terrains nécessaires à la construction de la future station, la surface réelle est de 14395 m<sup>2</sup> et non 14407 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, les élus sont favorables à cette modification.

**Demandes de subventions :**

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de divers Organismes.

Séance levée à 19 heures 30

Mane, le 25 Mars 2021



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.